

**Coopératives locales,
vous devez rester étran-
gères à toute organisa-
tion qui ne soit pas à
base coopérative.**

1923 - JUILLET

		SOLEIL
		LEV. COU.
V	13 S. Anacleto, pape et martyr.	4 5 7 37
S	14 S. Bonaventure, év., conf. et doct.	4 6 7 36
D	15 VIII après PENTECOTE.	4 7 7 36
L	16 Notre-Dame du Mont-Carmel.	4 8 7 35
M	17 S. Alexis, conf.	4 9 7 35
M	18 S. Camille de Lellis, conf.	4 10 7 34
J	19 S. Vincent de Paul, conf.	4 11 7 33

**Rappelez - vous que
votre succès dépend de
votre solidarité avec la
Coopérative Fédérée de
Québec.**

Page des Sociétés Coopératives Agricoles Locales

Dans l'intérêt des producteurs de lait---(Suite)

Pour améliorer la qualité de nos produits laitiers

Les expéditeurs de produits laitiers reçoivent chaque semaine, du département fédéral, le rapport de classification de leur beurre et fromage. Mais pour les expéditeurs envoyant à la Coopérative, et sur demande de ces derniers, la Coopérative Fédérée envoie en sus de la classification fédérale, des renseignements plus détaillés sous forme de rapports éducationnels.

Un classificateur expérimenté a été nommé par le Ministère de l'Agriculture spécialement pour remplir cette charge. Cet expert est absolument indépendant de la Coopérative et il possède toutes les qualifications, non seulement pour classer le beurre et le fromage, mais aussi, il est en état de dire la cause du défaut et le remède à apporter pour amener une amélioration.

Nous publions ci-dessous, une copie-type de ce rapport s'appliquant aux cas que l'on rencontre le plus souvent de ce temps-ci. Cette appréciation ou ces conseils et encouragements sont très goûtés par tous les patrons et les fabricants sérieux.

La Coopérative Fédérée, désireuse d'arriver à l'amélioration rapide de la qualité du beurre et du fromage envoie ces feuilles en duplicata: une copie est adressée au fabricant et une copie à l'inspecteur du district. De cette manière, les patrons sont toujours protégés et l'inspecteur peut, sans délai, faire les démarches nécessaires pour attirer l'attention des intéressés dans chaque cas où la chose devient nécessaire.

Ces feuilles intitulées "RAPPORT ÉDUCATIONNEL" (blanc ci-dessous), sont envoyées à leurs destinataires au jour le jour, soit quelques heures après l'arrivée de chaque lot de beurre et de fromage, à la Coopérative Fédérée de Québec.

RAPPORT EDUCATIONNEL

Cher monsieur:—

Malgré que la classification des produits laitiers soit maintenant faite par le gouvernement Fédéral, la Coopérative Fédérée de Québec, afin d'aider ses clients, croit très utile de faire rapport de tout envoi, dont la qualité sera mauvaise ou sera sur le point de le devenir, par des remarques ou avis, suivant le cas, écrits dans l'espace plus bas réservé à cet effet.

Nous espérons que toutes ces remarques qu'elles soient seront acceptées de bonne grâce puisqu'elles sont faites dans l'intérêt général.

BEURRE

Lot No 1: nombre de boîtes: 50; marque: C. P.; Beurre: 4¼% sel

REMARQUES

Texture faible et lâche.
Crème paraît avoir été barattée trop chaude,
Saveur pas assez nette. Trop salé.
Crème paraît avoir mûri à trop haute température.

FROMAGE

Lot No 1: boîtes: 50; marque C. P. couleur: Coloré pâle.

REMARQUES

Toilette très mal faite.
Texture très rude.
Paraît avoir marché trop vite. On a attendu trop longtemps avant d'ajouter la pression au lait.

Classificateur surveillant du
Ministère de l'Agriculture
de Québec.

Montréal, le 10 juillet 1923.

A qui ces milliers?

Nous avons en mains une dizaine de chèques de retours d'argent pour ventes de beurre et de fromage dont nous n'avons pas encore les noms des expéditeurs ou bénéficiaires; ces noms ne nous ayant pas été fournis.

Nous espérons que les intéressés voudront bien réclamer eux-mêmes en même temps que nous allons faire notre possible de notre côté pour retracer ces noms et adresses.

Plaintes

Il va sans dire que ces retours forcément retardés, sont un sujet de plaintes à la campagne, contre la Coopérative. Ces doléances sont justes, excepté qu'elles ne devraient pas s'adresser à nous. Nous avertissons donc encore une fois les expéditeurs d'être très soigneux dans l'exécution de leurs envois, à savoir:

- 1o De bien mentionner chaque fois, à qui devront être faits les retours d'argent pour tel lot de tant de boîtes de beurre ou fromage;
- 2o De ne jamais omettre ou retarder d'adresser la feuille d'envoi à la Coopérative Fédérée, 63, rue William, Montréal.

Beurre pasteurisé et non-pasteurisé

Les fabricants expédiant du beurre pasteurisé à la Coopérative voudront bien ne pas oublier de l'indiquer par le mot **Pasteurisé**, lisiblement écrit sur toutes les feuilles d'envoi; ceci évitera toutes causes de retard ou d'erreur sur ce point.

Marquage des boîtes

Il est très important que toutes les boîtes de beurre et de fromage soient marquées avec le plus grand soin et précision, de manière à ce que l'on puisse savoir le nombre de boîtes de chaque barattage, à quel lot appartient telle boîte, de quelle fabrique elle provient, etc.

Changement de fabricant

Survient-il un changement de fabricant ou changement de personne devant recevoir les retours, il faut en avertir sans délai la Coopérative Fédérée.

Changement de marques

Les fabricants devraient toujours garder les mêmes marques. Malgré cela, il est certains expéditeurs qui changent de marques à tout propos. N'étant pas avertis, ceci nous occasionne des causes d'erreurs, préjudiciables aux patrons et dont nous ne pouvons difficilement être tenus responsables. Pour citer un exemple, nous avons un expéditeur qui est rendu à sa septième marque depuis le printemps. Il résulte aussi de cet état de chose, que nous sommes incapables de suivre une fabrication avec autant de permanence et d'y apporter au bénéfice des patrons les améliorations nécessaires.

Nos lettres, circulaires et appréciations sont forcément retardées ou détournées de leur direction pendant l'intervalle du réajustement.

Rapports de la classification fédérale

Plusieurs expéditeurs et fabricants, se plaignent qu'ils ne reçoivent pas le rapport de la classification fédérale. Cela tient peut-être à ce qu'ils n'envoient pas à la Coopérative Fédérée et que par conséquent, leur adresse n'a pas été transmise au classificateur en chef, à Ottawa.

Pour leur information il nous fait plaisir de leur dire que toute fabrique peut recevoir ce rapport de classification en envoyant directement son adresse à M. Jos Burgess, classificateur en chef du beurre et fromage, 1 rue Common, Montréal.

Fabricants ne recevant pas le Bulletin de la Ferme.

Fabricants, expéditeurs, tenez-vous au courant des notes qui vous sont fournies par la Coopérative Fédérée dans l'intérêt de votre fabrique et pour ce, abonnez-vous au Bulletin de la Ferme, Case Postal 129, Québec.

COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC,
114, rue Saint-Paul-Est, Montréal.

Grain

Nouvel

Comme
Quel b
Vains t
Tout s
On ne s

Train -
Kamourask
Alphonse D
gouverneme
du commer
Tous doiver

Le Foi
zaine, les p
teurs nous t
à ce sujet.
colte sera b
orangée et
nant dans le

Boulan
tuberculose,
ouvriers bou
dans la bou
possible que
Pour pi
de cet alime
qui travaille
ment qu'elle
On pou
et on pour
partout, ex
abrite des
désinfectés,
yeux si l'o
énergiques

Le mé
actuellemen
Messieurs A
Toupin. L
Fontaine.

Cette a
prend les co
pineau, L'A
mingue et l
comtés. L's
et la Médail
Létourneau.

La visi
Lauréats se
tion provin
distribuées.
lieu à de b
Province et

Europe
d'annoncer u
Canada en E
été faite sur l

On peut
geries, est due
importateurs,
de marchandi
à avoir le plu

Les colis
nada en 9 à 1
fréquemment
du transport

Les expé
fréquente; la
à Kope, Japo
que le même
environ 49 j
route la plus